

CANALS

VIDE-GRENIER

Dimanche 1er Juin 2025

De 8h à 17h30

Place du village

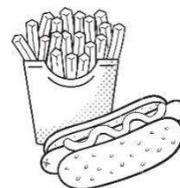
Organisé par l'association Les Parpalhols (APE des écoles de Canals et Fabas)



BUVETTE



RESTAURATION



Réservations obligatoires à retourner **avant le 19 mai 2025**
Joindre le règlement et le bulletin d'inscription imprimé au verso

Bulletin + Règlement intérieur + Chèque ou Espèces + Copie pièce d'identité

A envoyer à :

Les Parpalhols – 108 rue des écoles 82170 CANALS

ou à déposer dans l'urne à la boulangerie de Canals : « Le Fournil de Boulange »

Tarif :

3€ le mètre linéaire

Renseignements :

06 83 83 12 11

Email : lesparpalhols@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

REGLEMENT INTERIEUR :

1. L'association LES PARPALHOLS est organisatrice du vide grenier se déroulant le dimanche 1er Juin 2025 à CANALS sur la place du village de 8h à 17h30.
2. Ce règlement s'impose de droit aux particuliers (pas de professionnels, commerçants ou forains).
3. Les places seront attribuées selon l'arrivée des dossiers d'inscription complets.
4. Les dossiers d'inscription complets comprennent le bulletin d'inscription complété, daté et signé, le règlement intérieur daté et signé, le règlement en chèque à l'ordre "Les Parpalhols" ou en espèces, et la copie de la carte d'identité recto/verso. **Dossier à retourner avant le 19 mai 2025.**
5. Les organisateurs seront présents sur les lieux à partir de 6h30 afin d'accueillir et d'orienter les participants vers leur emplacement. L'emplacement sera réservé jusqu'à 8h ; au-delà la place ne sera pas conservée et ne sera pas remboursée. Elle pourra être attribuée à un autre exposant.
6. La circulation en voiture sur site est interdite à partir de 8h jusqu'à 17h30, heure de fin de la manifestation.
7. Les participants seront seuls responsables des marchandises déballées sur leur stand. Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas de casse ou de vol ayant lieu durant cette manifestation.
8. L'association Les Parpalhols tiendra l'unique stand de restauration et buvette lors de la manifestation.
9. En cas de fortes intempéries, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation. Et uniquement dans ce cas-là l'exposant pourra être remboursé du prix de l'emplacement.
10. L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tout déchets.
11. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :

INSCRIPTION :

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone : **Email :**

Pièce d'identité n° (avec copie recto verso) :

Nombre de mètres linéaires réservés : X 3€ =€

(chèque à l'ordre de : Les Parpalhols)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e) : Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Certifie sur l'honneur ma non-participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile 2025.

Date :

Signature :